

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE A 18H30

L'an deux mille vingt et un le lundi 25 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY,
S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET,
E.COCQUELIN, A.MARQUETTE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature de la feuille de présence et à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août voté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021/19 : COTISATION ADELFA 2021

Monsieur le Maire rappelle les missions de l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, ADELFA 33, dont l'objectif est la lutte contre la grêle par la mise en place de générateurs.

La Commune de Budos adhère chaque année. La cotisation est fixée selon le nombre d'habitants, soit 100 € jusqu'à 1000 habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer auprès de l'Association ADELFA 33 pour un montant de cotisation de 100 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette adhésion

Questions diverses :

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les différents dossiers en cours sur la Commune :

- Dossier Mr MORENO MARTINEZ parcelles E 826 et 827 lieu-dit Tucau de Cazeau : Monsieur le Maire informe qu'une pétition lui a été adressée au nom du collectif citoyen. Après échanges avec les différentes institutions pour débloquer cette situation, une lettre de mise en demeure a été remise en main propre à Mr MORENO MARTINEZ, lui indiquant qu'il dispose jusqu'au 29 décembre pour remettre les parcelles à leur état initial. Passé ce délai un procès-verbal sera dressé, le Procureur de la République sera saisi. Monsieur le Maire rappelle que Maître BLAZY a été mandaté dans cette affaire pour défendre la Commune.
- Dossier restaurant : Monsieur et Madame POILVE ont été reçus par la commission recrutement et ont présenté leur projet de reprise qui a fait l'unanimité auprès des Elus. La commune prendra en charge les travaux de rafraîchissement du logement. Des devis de peinture ont été sollicités. Monsieur et Madame POILVE souhaitent engager des travaux d'agencement à leur charge. Monsieur le Maire propose de les aider en pratiquant une exonération d'une partie ou de la totalité du loyer dont la durée sera à déterminer. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ces propositions.
- PLUi : Monsieur le Maire informe sur l'avancée du PLUi. Il présente le projet de Nathalie BARCENA « Les Cabanes de Chourieu », création d'un parc résidentiel de loisirs comprenant 6 cabanes. Madame BARCENA souhaite que son projet soit inscrit dans le cadre du futur PLUi, . La documentation est distribuée aux Elus. Après concertation, les élus sont plutôt favorables sous réserve que le projet réponde aux prescriptions en matière d'assainissement, sécurité

incendie. Madame Nathalie BARCENA devrait venir présenter son projet aux Elus prochainement.

- Elections : Monsieur le Maire communique les dates des prochaines élections présidentielles 10 et 24 avril 2022 et législatives 12 et 19 juin 2022. Par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2021, le bureau de vote de la commune se situera désormais salle polyvalente, celle-ci ne pourra être utilisée à ces dates précises.
- Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire propose de se retrouver à partir de 11h place du monument aux morts, la cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi salle polyvalente. Les écoles et les anciens combattants ont été conviés et l'information sera diffusée.
- Point travaux : les travaux d'enfouissement des lignes rue du ciron ont démarré pour une durée de 6 mois environ. Les travaux de l'église se poursuivront avec la restauration du tableau St Romain et du décor peint d'une chapelle et de la peinture de la porte d'entrée.
- Portail cimetière : la société MALAMBIC doit intervenir avant la fin de la semaine.

Ainsi s'achève la réunion.

Séance levée à 19h30.